

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 944

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 17 BIS B**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« , le cas échéant selon des modalités adaptées dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution ».

II. – En conséquence, supprimer la deuxième phrase du même alinéa 2.

III. – En conséquence, supprimer la dernière phrase du même alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.